

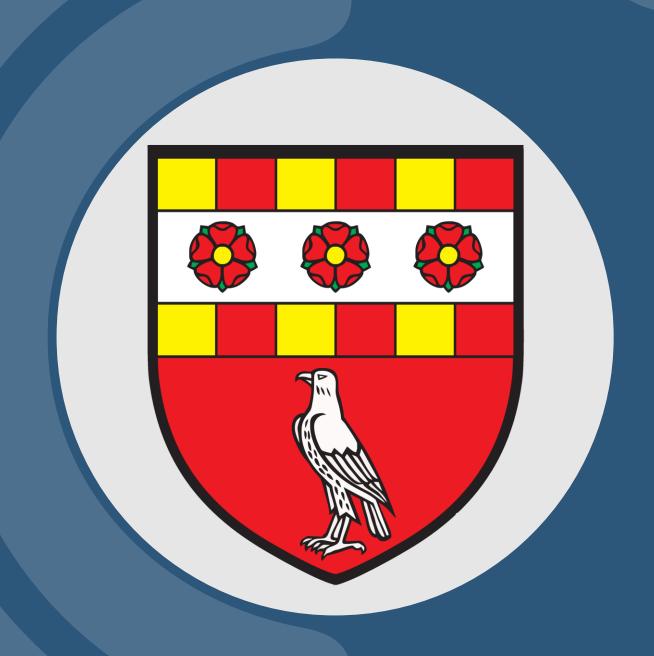
## **CONSEIL GENERAL CUGY**

MERCREDI 13 MARS 2024 / 20H00

## **TRACTANDA**

- 1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 13 décembre 2023
- 3. Demande d'un crédit d'étude pour la construction d'une école primaire, parking souterrain et chauffage à distance (CAD) (parcelle 170)
- 4. Présentation et approbation du Règlement de police de la commune de Cugy
- 5. Attribution du droit de cité d'honneur communal à Mme Nadia Savary
- 6. Informations communales
- 7. Divers.





#### · Historique des décisions :

•	7.2020	Approbation crédit pour achat terrain et bâtiments parcelle 170
•	12.2021	Approbation crédit d'étude pour l'aménagement «centre village» de Cugy incluant un avant-projet d'école primaire
•	7.2022	Présentation de l'avancement de l'étude d'urbanisation du centre village de Cugy
•	9.2022	Présentation de la planification financière d'investissements 2023-2027 (inclus montant issus de l'étude d'urbanisation de la parcelle 170)
•	10-12.2022	Echange, prise de position des groupes, réponses et synthèse
•	5.2023	Présentation de l'étude d'aménagement, inclus projet de cahier des charges et procédure
•	7.2023	Approbation cahier des charges et procédure pour l'aménagement de la parcelle 170
•	9.2023	Présentation de la planification financière d'investissements 2024-2028 (inclus montant issus de l'étude d'urbanisation de la parcelle 170)
•	1-2.2024	Jugement et choix du lauréat, vernissage, exposition publique
•	06.03.2024	Séance d'information à la population, extension de l'école primaire et valorisation du centre village Cugy





#### Prochaines décisions:

• CG 13.03.2024 : Vote crédit d'étude

• CG 01.05.2024 : Nomination commission de bâtisse

Approbation du cahier des charges de la CoBa

• CG 18.09.2024 : Actualisation de la planification financière

- si crédit d'étude accepté, avec montants d'investissements révisés
- avec report du crédit d'étude, pas de nouveaux chiffres



- Processus participatif : (en cas d'acceptation du crédit d'étude)
  - Rapport de la commission de bâtisse à chaque séance de conseil général (CG)
  - Recherches d'options pour financement et réalisation CAD (év. Contracting)
  - Recherches d'options pour financement et réalisation parking (exploitation)
  - Présentation des options ou variantes et validation des principes retenus par le CG
  - Planification d'exécution et phasage

 CG en 2025 : Vote du crédit de construction sur la base du devis général (DG) révisé



#### Contexte émotionnel :

- Projet d'envergure, montants importants qui provoquent des inquiétudes
- Report : reculer pour mieux sauter ? Pas de nouveaux éléments dans 6 mois
- Projet d'école pas contesté. Donner les moyens de développer le projet
- Processus participatif avec commission de bâtisse

## • Conséquences d'un report :

- Ouverture des classes retardée d'une année
- Containers provisoires 1 année supplémentaire
- Pas de moyen de développer des variantes et des solutions de financement



Montant du crédit d'étude demandé:

CHF 1'500'000.-







# 5. ATTRIBUTION DROIT CITÉ D'HONNEUR

#### 5. ATTRIBUTION DU DROIT DE CITÉ D'HONNEUR COMMUNAL

Selon l'article 51 de la Loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF) du 14.12.2017 entrée en vigueur le 01.01.2024

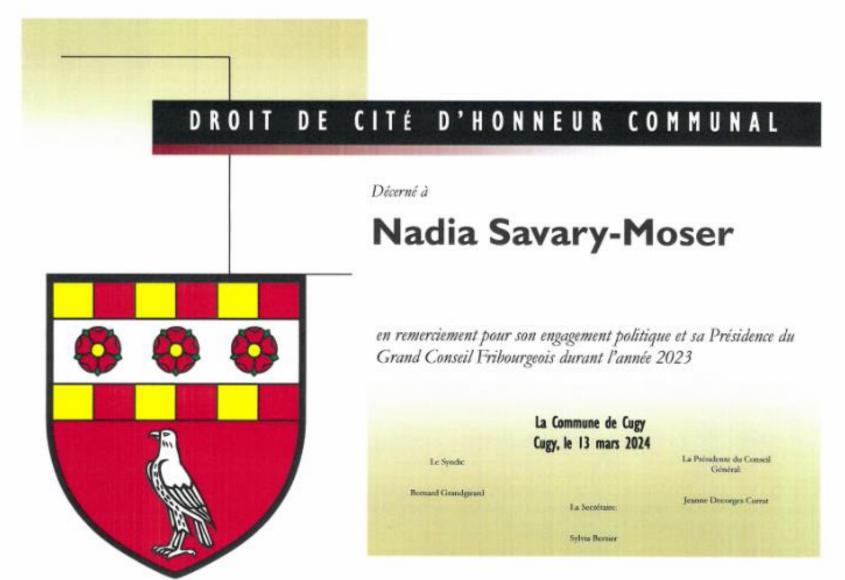
#### Art. 51 Droit de cité d'honneur communal

- <sup>1</sup> La commune peut accorder, gratuitement et à titre honorifique, le droit de cité d'honneur communal à la personne étrangère à la commune qui a rendu des services signalés ou qui s'est distinguée par des mérites exceptionnels.
- <sup>2</sup> Le droit de cité d'honneur communal ne comporte des suites d'état civil qu'à l'égard d'une personne déjà originaire d'une commune fribourgeoise.
- <sup>3</sup> Le droit de cité d'honneur communal accordé à une personne confédérée ou à une personne étrangère ne comporte des suites d'état civil que dans le cadre d'une procédure de naturalisation. A défaut, il est personnel et intransmissible.
- <sup>4</sup> Le droit de cité communal d'honneur est accordé par l'assemblée communale ou le conseil général.

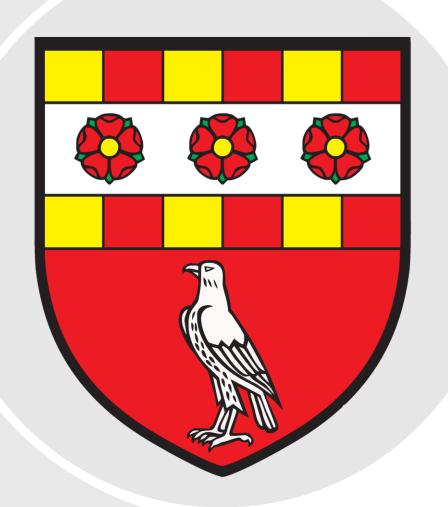
Dès lors, le Conseil communal vous propose d'accorder cet honneur à Mme Nadia Savary pour son mandat de « Présidente du Grand Conseil Fribourgeois » durant l'année 2023.



### 5. ATTRIBUTION DU DROIT DE CITÉ D'HONNEUR COMMUNAL







# POINT 6: INFORMATIONS COMMUNALES



# POINT 7: DIVERS